

concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit *Ezra Churchill*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, Baron LISGAR, de *Lisgar* et *Bailieborough*, dans le comté de *Cavan, Irlande*, de la Pairie du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, l'un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint *Michel* et Saint *George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, ce troisième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze, et de Notre Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable M. *Churchill* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable *Ezra Churchill*, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de la société biblique auxiliaire de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De la société biblique auxiliatrice de *Montréal* ; demandant qu'on l'exempte de payer un droit de cinq pour cent sur tous exemplaires des Saintes Ecritures importés par la dite société.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du Maître Général des postes pour l'année finissant le 30 juin 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)